

INSCRIPTION CORRIDA VANNETAISE – REGLEMENT Décembre 2024

Aucune inscription par téléphone par courrier ou sur place

Dimanche 29 Décembre – 16 h

8,4 km en 4 tours dans le centre historique de Vannes et les jardins des remparts

Concurrents

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, peuvent participer : Catégories FFA Cadets - Juniors - Espoirs - Seniors - Vétérans. Né(e)s en 2009 ou avant.

Clôture des Inscriptions

Les inscriptions pour la Corrida Vannetaise seront closes le Jeudi 26 Décembre à minuit.

Retrait des dossards

Vannes Place Lucien Laroche – Dimanche 29 Décembre de 14 h à 15h 30

Déguisements

Les organisateurs insistent particulièrement sur le côté festif de cette course. Déguisez-vous.

Justificatif Médical

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence (2024/2025)** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- Ou d'un **PPS (Le certificat médical n'est plus un justificatif pour les courses FFA)** Pour obtenir votre PPS voir <https://pps.athle.fr/> Après avoir validé votre dossier vous recevrez votre code. Attention votre nom, prénom et date de naissance doivent être totalement identiques entre votre PPS et votre inscription.

Un PPS est valable 3 mois

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.

Rétrocession de Dossard Interdite

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Droit d'Image

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Annulation Course

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant la Corrida Vannetaise mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.